



KPMG S.A.
Bordeaux Aquitaine
11 rue Archimède
Domaine de Pelus
33692 Mérignac cedex
France

Téléphone : +33 (0)5 56 42 43 44
Télécopie : +33 (0)5 56 42 43 80
Site internet : www.kpmg.fr

*Groupement de coopération
social et médico-social SAVS
Polyvalent du Bassin d'Arcachon*
**Rapport du commissaire aux comptes sur les
comptes annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2020
Groupement de coopération social et médico-social SAVS Polyvalent
du Bassin d'Arcachon
39 route des Lacs - 33380 Biganos
Ce rapport contient 26 pages

KPMG S.A.,
société française membre du réseau KPMG
constitué de cabinets indépendants adhérents de
KPMG International Limited, une entité de droit anglais.

Société anonyme d'expertise
comptable et de commissariat
aux comptes à directoire et
conseil de surveillance.
Inscrite au Tableau de l'Ordre
à Paris sous le n° 14-30080101
et à la Compagnie Régionale
des Commissaires aux Comptes
de Versailles.

Siège social :
KPMG S.A.
Tour Egho
2 avenue Gambetta
92066 Paris la Défense Cedex
Capital : 5 497 100 €.
Code APE 6920Z
775 726 417 R.C.S. Nanterre
TVA Union Européenne
FR 77 775 726 417



KPMG S.A.
Bordeaux Aquitaine
11 rue Archimède
Domaine de Pelus
33692 Mérignac cedex
France

Téléphone : +33 (0)5 56 42 43 44
Télécopie : +33 (0)5 56 42 43 80
Site internet : www.kpmg.fr

Groupement de coopération social et médico-social SAVS Polyvalent du Bassin d'Arcachon

Siège social : 39 route des Lacs - 33380 Biganos

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2020

A l'Assemblée générale du Groupement de coopération social et médico-social SAVS Polyvalent du Bassin d'Arcachon,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels du Groupement de coopération social et médico-social SAVS Polyvalent du Bassin d'Arcachon relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du groupement à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note « 2.2.4 Changement de méthode comptable » de l'annexe des comptes annuels concernant le changement de méthode comptable relatif à la première application au 1^{er} janvier 2020 du règlement ANC n°2018-06 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif et du règlement ANC n°2019-04 relatif aux comptes annuels des établissements et services sociaux et médico-sociaux.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de Covid-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Comme mentionné ci-avant, la note « 2.2.4 Changement de méthode comptable » de l'annexe expose le changement de méthode comptable résultant de l'application des nouveaux règlements ANC n°2018-06 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif et ANC n°2019-04 relatif aux comptes annuels des établissements et services sociaux et médico-sociaux. Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre entité, nous avons vérifié la correcte application du changement de réglementation comptable et de la présentation qui en est faite.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité du groupement à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le groupement ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre administrateur.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre groupement.

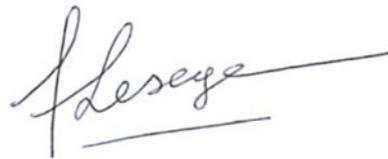
Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du groupement à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Mérignac, le 23 avril 2021

KPMG S.A.



Alexandra Lesage
Associée

SAVS POLYVALENT DU BASSIN

Annexe aux comptes annuels
de l'exercice clos le
31/12/2020

Montants exprimés en Euros

Table des matières

1.	Bilan et compte de résultat	2
1.1	. Activité de l'Association	6
2.	Faits majeurs de l'exercice	7
2.1.	Evénements principaux de l'exercice	7
2.2.	Principes, règles et méthodes comptables	7
2.2.1.	Présentation des comptes	7
2.2.2.	Méthode générale	7
2.2.3.	Changement de méthode d'évaluation	7
2.2.4.	Changement de méthode comptable	7
2.2.5.	Changement de présentation des comptes	8
3.	Informations relatives au bilan	9
3.1.	Actif	9
3.1.1.	Tableau des amortissements	10
3.1.2.	Immobilisations incorporelles	11
3.1.3.	Immobilisations corporelles	12
3.1.4.	Immobilisations financières	12
3.1.5.	Créances	13
3.2.	Passif	14
3.2.1.	Fonds propres et réserves	14
3.2.2.	Etat des dettes	15
3.2.3.	Tableau des provisions	16
4.	Informations relatives au compte de résultat	17
4.1.	Ventilation des produits	17
5.	Autres informations	18
5.1.	Passage résultat comptable au résultat administratif	18
5.2	Indemnité de fin de carrière	18
5.3.	Evénements postérieurs à la clôture	19
5.4	Article 20 de la loi 2005-586	20

1. Bilan et compte de résultat

ACTIF	Exercice 2020			Exercice 2019
	Brut	Amortissements et provisions (à déduire)	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE				
• Immobilisations incorporelles :				
- Frais d'établissement	4 211,36	-4 211,36	0,00	0,00
- Frais de recherche et de développement				
- Donations temporaires d'usufruit				
- Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	6 045,56	-3 581,52	2 464,04	3 945,37
- Immobilisations incorporelles en cours				
- Avances et acomptes				
• Immobilisations corporelles :				
- Terrains				
- Constructions				
- Installations techniques, matériels et outillage industriels				
- Autres Immobilisations corporelles	24 403,66	-15 587,33	8 816,33	10 458,77
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
- Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
• Immobilisations financières :				
- Participations et créances rattachées	20 460,00		20 460,00	20 220,00
- Autres titres immobilisés				
- Prêts				
- Autres				
TOTAL I	55 120,58	-23 380,21	31 740,37	34 624,14
ACTIF CIRCULANT				
• Stocks et en-cours				
• Avances et acomptes versés sur commandes	146,00		146,00	
• Créances :				
- Créances clients, usagers et comptes rattachés	63,01		63,01	226,18
- Créances reçues par legs ou donations Autres				
- Autres	11 805,50		11 805,50	12 018,69
• Valeurs mobilières de placement				
• Instruments de trésorerie				
• Disponibilités	104 170,44		104 170,44	95 563,46
• Charges constatées d'avance	223,75		223,75	439,59
TOTAL II	116 408,70	0,00	116 408,70	108 247,92
• Frais d'émission des emprunts (III)				
• Primes de remboursement des emprunts (IV)				
• Ecarts de conversion Actif (V)				
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	171 529,28	-23 380,21	148 149,07	142 872,06

SAVS POLYVALENT DU BASSIN
Exercice clos au 31/12/2020

PASSIF		Exercice 2020	Exercice 2019
FONDS PROPRES			
• Fonds propres			
- Fonds propres sans droit de reprise			
	Dont legs et donations avec contrepartie d'actifs immobilisés, subventions d'investissement affectés à des biens renouvelables...		
	Fonds propres statutaires	2 000,00	2 000,00
	Fonds propres complémentaires		
	Ecarts de réévaluation sur biens sans droit de reprise		
- Fonds propres avec droit de reprise			
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
Autres fonds associatifs (1/2)			
	Apports		
	Legs et donation		
	Résultats sous contrôle de tiers financeurs		
	Ecarts de réévaluations sur biens avec droit de reprise		
- Ecarts de réévaluation			
- Réserves			
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves pour projet de l'entité	47 897,85	
	<i>Dont réserves des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée</i>	47 897,85	
	Réserves de compensation		47 897,85
	Autres		
- Report à nouveau			
	Report à nouveau	-1 173,25	
	<i>Dont report à nouveau des activités sociales et médico-sociales sous gestion</i>	-1 173,25	
	Dépenses refusées par l'autorité de tarification ou inopposables aux financeurs		607,08
	Résultat sous contrôle tiers financeurs		24 229,87
	Dépenses non opposables aux tiers financeurs		-34 214,80
- Excédent ou déficit de l'exercice			
	Excédent ou déficit de l'exercice	10 515,71	
	<i>Dont excédent ou déficit des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée</i>	10 515,71	
	Résultat de l'exercice (excédent ou déficit)		8 204,83
- Situation nette (sous total)		59 240,31	
- Fonds propres consommables			
	- Subventions d'investissement		
	- Provisions réglementées		
Autres fonds associatifs (2/2)			
	- Subventions d'investissement sur biens non renouvelables		
	- Provisions réglementées		
	- Droits des propriétaires (Commodat)		
TOTAL I		59 240,31	48 724,83
FONDS REPORTES ET DEDIES			
• Fonds reportés liés aux legs ou donations			
• Fonds dédiés			
TOTAL II		0	0
PROVISIONS			
• Provisions pour risques			
• Provisions pour charges			
TOTAL III		0	7 927,00
Fonds dédiés			
	- sur subventions de fonctionnement		
	- sur autres ressources		
TOTAL III bis			
DETTES (1)			
• Emprunts obligataires et assimilés (Titres associatifs)			
	• Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	715,45	1 405,39
	• Emprunts et dettes financières diverses	5,41	
	• Dettes fournisseurs et comptes rattachés	54 610,72	51 831,04
• Dettes des legs ou donations			
	• Dettes fiscales et sociales	33577,18	32983,8
• Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
• Autres dettes			
• Instruments de trésorerie			
• Produits constatés d'avance (1)			
TOTAL IV		88 908,76	86 220,23
• Ecarts de conversion passif (V)			
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)		148 149,07	142 872,06

Compte de résultat	Exercice 2020	Exercice 2019
PRODUITS D'EXPLOITATION (1) :		
• Cotisations		
• Ventes de biens et services		
Ventes de biens		
dont ventes de dons en nature		
<i>dont ventes de biens relatives aux activités sociales et médico-sociales</i>		
Ventes de prestations de service	417,01	799,88
dont parrainages		
<i>dont ventes de prestations de services relatives aux activités sociales</i>		
• Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation		
<i>Contributions financières des autorités de tarification relatives aux activités sociales et médico-sociales</i>	416 215,00	
Subventions		
Produits liés à des financements réglementaires		418 211,00
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels		
Mécénats		
Legs, donations et assurances-vie		
Contributions financières		
• Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	7 927,00	
• Utilisations des fonds dédiés		
• Autres produits	18 489,99	3 974,39
TOTAL I	443 049,00	422 985,27
CHARGES D'EXPLOITATION (2) :		
• Achats de marchandises		
• Variation de stock		
• Autres achats et charges externes	208 132,08	204 331,24
• Aides financières		
• Impôts, taxes et versements assimilés	5 013,73	4 289,11
• Salaires et traitements	156 326,12	144 206,24
• Charges sociales	58 916,80	51 883,89
• Dotations aux amortissements et aux dépréciations	4 489,61	3 878,12
• Dotations aux provisions		7 927,00
• Reports en fonds dédiés		
• Autres charges	2,31	0,41
TOTAL II	432 880,65	416 516,01
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I – II)	10 168,35	6 469,26
PRODUITS FINANCIERS :		
• De participation		
• D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
• Autres intérêts et produits assimilés	389,63	277,16
• Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
• Différences positives de change		
• Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL III	389,63	277,16
CHARGES FINANCIERES :		
• Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
• Intérêts et charges assimilées	42,27	42,51
• Différences négatives de change		
• Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL IV	42,27	42,51
2. RESULTAT FINANCIER (III – IV)	347,36	234,65

Compte de résultat - suite -	Exercice 2020	Exercice 2019
3. RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I – II + III – IV)	10 515,71	6 703,91
PRODUITS EXCEPTIONNELS :		
• Sur opérations de gestion		1 566,92
• Sur opérations en capital		
• Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
TOTAL V	0,00	1 566,92
CHARGES EXCEPTIONNELLES :		
• Sur opérations de gestion		
• Sur opérations en capital		
• Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
TOTAL VI	0,00	0,00
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V – VI)	0,00	1 566,92
PARTICIPATION DES SALARIES AUX RESULTATS (VII)		
IMPOTS SUR LES BENEFICES (VIII)		66,00
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V)	443 438,63	424 829,35
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VII + VIII)	432 922,92	416 624,52
SOLDE INTERMEDIAIRE		
+ Report des ressources non utilisées des ex. antérieurs		
- Engagements à réaliser sur ressources affectées		
EXCEDENT OU DEFICIT	10 515,71	8 204,83
<i>Dont excédent ou déficit des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée</i>	<i>10 515,71</i>	<i>8 204,83</i>
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
PRODUITS		
• Dons en nature		
• Prestations en nature		
• Bénévolat		
TOTAL	0	0
CHARGES		
• Secours en nature		
• Mise à disposition gratuite de biens et services		
• Prestations en nature		
• Personnel bénévole		
TOTAL	0	0

1.1. Activité de l'Association

L'objet social de notre entité est décrit ainsi dans la convention constitutive du Groupement :

- Rechercher la pleine satisfaction de toutes les personnes en situation de handicap orientées par la CDAPH vers le SAVS Polyvalent du Bassin d'Arcachon
- Répondre à ce public par des prestations d'accompagnement conformes aux missions du SAVS telles quelles sont précisées dans le décret N°2005-223 du 11/03/2005
- Conclure toutes conventions notamment de partenariat, de mise à disposition de personnel nécessaire au fonctionnement et eu égard à la mission du SAVS
- Concourir à l'amélioration permanente de la qualité des prestations qu'il délivre, au regard notamment des évaluations internes et externes en s'appuyant sur les recommandations de bonnes pratiques professionnelles et à leur évolution
- Contribuer à faire évoluer les politiques sociales dans ce domaine sur le département de la Gironde au travers de l'expérimentation du SAVS du Bassin d'Arcachon
- Poursuivre le développement du SAVS du Bassin d'Arcachon en nombre de places complémentaires pour répondre aux besoins non satisfaits et repéré par les membres du groupement
- Conduire toute action se rapportant à l'objet de ce groupement. A ce titre, il peut être conduit à promouvoir le développement ultérieur de services complémentaires en fonction des opportunités

Le budget 2020 s'élève à 439 363 € pour l'année 2020.

Les ETP pour l'année 2020 sont de 6,40 ETP ; intégrant les mouvements de départ (2 ETP postes éducatifs) et le recrutement (2ETP postes éducatifs)

2. Faits majeurs de l'exercice

2.1. Evénements principaux de l'exercice

COVID 19 : L'ordonnance du 25 Mars 2020 a permis de nous soutenir financièrement.

Nouveau plan comptable

2.2.Principes, règles et méthodes comptables

2.2.1. Présentation des comptes

Les documents dénommés états financiers comprennent :

- le bilan,
- le compte de résultat,
- l'annexe.

2.2.2. Méthode générale

Les comptes annuels au 31/12/2020 ont été établis conformément aux normes, principes et méthodes :

- du règlement relatif au plan comptable général ANC 2014-03 pour les dispositions comptables générales
- du règlement ANC 2018-06 qui traite des seules particularités propres au secteur non lucratif
- du règlement ANC 2019-04 qui traite des seules particularités propres aux associations du secteur social et médico –social
- du plan comptable M22Bis applicable aux ESMS privés relevant du I de l'article L312-1 du CASF mis à jour par l'arrêté du 23 décembre 2019.

2.2.3.Changement de méthode d'évaluation

Aucun changement de méthode d'évaluation n'est intervenu au cours de l'exercice au niveau des comptes.

2.2.4. Changement de méthode comptable

La première application des règlements ANC n°2018-06 et 2019-04 constitue un changement de méthode comptable.

L'impact du changement de méthode a été calculé à l'ouverture de l'exercice (01/01/2020) de façon rétrospective.

La présentation du bilan et du compte de résultat de l'exercice précédent (2019) n'est pas modifiée. En effet aucun texte n'a autorisé une présentation avec effet rétroactif du bilan et du compte de résultat comme si le règlement ANC n°2018-06 avait été appliqué dans les comptes dès l'ouverture de l'exercice précédent. »

Les reclassements effectués en application du NRC n'ont aucun impact sur les grandes catégories du Passif à savoir : Fonds associatifs sans droit de reprise, Fonds associatifs avec droit de reprise, Réserves et Report à nouveau.

2.2.5.Changement de présentation des comptes

- La réaffectation du compte #106 860 en #106 856
- La réaffectation du compte #106 870 en #106 857
- La réaffectation du compte #116 200 en #115 922
- La réaffectation du compte #114100 en #119 000 ou #115 910 selon si la dépense est définitivement refusée ou si elle pourra être reprise ultérieurement
- La réaffectation des comptes #115110 en #115 000
- La réaffectation des comptes #11510019 en #115 0019

3. Informations relatives au bilan

3.1. Actif

Immobilisations

SAVS polyvalent du bassin d'Arcachon

Exercice 2020 du 01/01/2020 au 31/12/2020

Rubriques	Début d'exercice	Réévaluation	Acquisit. Apports
Frais d'établissement de recherche et de développement	4 211.36		
Autres postes d'immobilisations incorporelles	6 045.56		
Immobilisations incorporelles	10 256.92		
Terrains			
Constructions sur sol propre			
Constructions sur sol d'autrui			
Install générales, agenc. et aménag. des constructions			
Installations techniques, matériel et outillage industriels			
Install générales, agenc. et aménag. divers	1 994.52		
Matériel de transport			
Matériel de bureau et informatique, mobilier	21 043.30		1 365.84
Emballage récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours			
Avances et acomptes			
Immobilisations corporelles	23 037.82		1 365.84
Participations évaluées par mise en équivalence			
Autres participation	20 220.00		240.00
Autres titres immobilisés			
Prêts et autres immobilisations financières			
Immobilisations financières	20 220.00		240.00
Total Général	53 514.74		1 605.84

Rubriques	Virement	Cession	Fin d'exercice	Valeur d'origine
Frais d'établissement de recherche et de			4 211.36	
Autres postes d'immobilisations incorporelles			6 045.56	
Immobilisations incorporelles			10 256.92	
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Install générales, agenc. et aménag. des constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Install générales, agenc. et aménag. divers			1 994.52	
Matériel de transport				
Matériel de bureau et informatique, mobilier			22 409.14	
Emballage récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles			24 403.66	
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres participation			20 460.00	
Autres titres immobilisés				
Prêts et autres immobilisations financières				
Immobilisations financières			20 460.00	
Total Général			55 120.58	

3.1.1. Tableau des amortissements

Amortissements

SAVS polyvalent du bassin d'Arcachon

Exercice 2020 du 01/01/2020 au 31/12/2020

Rubriques	Début d'exercice	Dotations	Reprises	Fin d'exercice
Frais d'établissement de recherche et de développement	4 211.36			4 211.36
Autres postes d'immobilisations incorporelles	2 100.19	1 481.33		3 581.52
Immobilisations incorporelles	6 311.55	1 481.33		7 792.88
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Construction sur sol d'autrui				
Const. Inst. générales, agencements, aménagements divers				
Installations techniques, matériel et outillage				
Autres Inst. générales, agencements, aménagements divers	543.50	199.45		742.95
Matériel de transport				
Matériel de bureau, informatique, mobilier	12 035.55	2 808.83		14 844.38
Emballages récup et divers				
Immobilisations corporelles	12 579.05	3 008.28		15 587.33
Total Général	18 890.60	4 489.61		23 380.21

Ventilations des dotations	Linéaires	Dégressifs	Exceptionnels	Dotat dérog	Repr dérog
Frais d'établissement de recherche et de développement					
Autres postes d'immobilisations incorporelles	1 481.33				
Immobilisations incorporelles	1 481.33				
Terrains					
Constructions sur sol propre					
Construction sur sol d'autrui					
Const. Inst. générales, agencements, aménagements div					
Installations techniques, matériel et outillage					
Autres Inst. générales, agencements, aménagements div	199.45				
Matériel de transport					
Matériel de bureau, informatique, mobilier	2 808.83				
Emballages récup et divers					
Immobilisations corporelles	3 008.28				
Total Général	4 489.61				

Mouvements de l'exercice affectant les charges réparties sur plusieurs exercices	Début d'exercice	Augmentations	Dotations	Fin d'exercice
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Primes de remboursement des obligations				

3.1.2. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, après déduction des rabais, remises et escomptes de règlement ou à leur coût de production.

Aucune dépréciation n'a été comptabilisée à ce titre pour 2020.

3.1.2.1. Principaux mouvements

Néant.

3.1.2.2. Méthode d'amortissement des immobilisations incorporelles

Type d'immobilisations	Mode	Durée
Frais d'établissement (évaluations externes, frais de constitution)	linéaire	4 ans
Logiciels et progiciels	linéaire	de 3 à 5 ans

3.1.3. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, après déduction des rabais, remises et escomptes de règlement ou à leur coût de production.

Aucune dépréciation n'a été comptabilisée à ce titre pour 2020.

3.1.3.1. Principaux mouvements

Ordinateur portable pour 1365,84€ acquis le 30/04/2020.

3.1.3.2. Méthode d'amortissement des immobilisations corporelles

Types d'immobilisations	Mode	Durée
Installations techniques,	lineaire	de 7 à 20 ans
Matériel de bureau	lineaire	de 3 à 5 ans
Mobilier de bureau	lineaire	de 5 à 10 ans

3.1.4. Immobilisations financières

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision est constatée pour le montant de la différence.

3.1.4.1. Immobilisations financières

3.1.4.2. Principaux mouvements

parts sociales CE pour 240 € acquises le 30/09/20.

3.1.5.Créances

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Créances et Dettes			
SAVS polyvalent du bassin d'Arcachon	Exercice 2020 du 01/01/2020 au 31/12/2020		
Etat des créances	Montant brut	1 an au plus	plus d'un an
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres immobilisations financières			
Clients douteux ou litigieux			
Autres créances clients	63.01	63.01	
Personnel et comptes rattachés			
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
Etat, impôts sur les bénéfices			
Etat, TVA			
Etat, autres impôts	11 177.00	11 177.00	
Etat, créances diverses			
Groupes et associés			
Débiteurs divers	628.50	628.50	
Charges constatées d'avance	223.75	223.75	
Total général	12 092.26	12 092.26	
Montant des prêts accordés en cours d'exercice			
Montant des remboursements obtenus en cours d'exercice			
Prêts et avances consentis aux associés			

3.2. Passif

3.2.1. Fonds propres et réserves

VARIATION DES FONDS PROPRES	A la clôture 31/12/2019	Virements de poste à poste liés au NRC	A L'ouverture 01/01/2020	AFFECTATION DU RESULTAT	AUGMENTATI ON	DIMINUTION OU CONSOMMATI ON	A LA CLOTURE
Fonds propres sans droit de reprise	2 000,00		2 000,00				2 000,00
Fonds propres avec droit de reprise							
Ecart de réévaluation							
Réserves	47 897,85		47 897,85				47 897,85
- dont réserves des activités ESMS:							
Report à nouveau	-9 377,85		-9 377,85	-8 204,60			-1 173,25
- dont report à nouveau lié aux activités ESMS:							
Excédent ou déficit de l'exercice:	8 204,83		8 204,83	8 204,83	10 515,71		10 515,71
- dont excédent ou déficit des activités ESMS:							
Situation nette	48 724,83	0,00	48 724,83	0,23	10 515,71		59 240,31
Fonds propres consommables							0,00
Subventions d'investissement renouvelables							0,00
Subventions d'investissement non renouvelables							0,00
Provisions réglementées							0,00
TOTAL	48 724,83	0,00	48 724,83	0,23	10 515,71	0,00	59 240,31

Les mouvements de l'exercice traduisent :

- Des affectations de résultats des exercices antérieurs conformément aux décisions de l'Assemblée générale et des autorités de tarification.

Les réserves statutaires ou contractuelles se décomposent en :

- Réserve de compensation 38 476 €
- Autres réserves (compensation des charges d'amortissements) 9 421 €

3.2.2.Etat des dettes

Etat des dettes	Montant brut	1 an au plus	plus d'1 an, - 5	plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes à un an maximum à l'origine	22.75	22.75		
Emprunts et dettes à plus d'un an à l'origine	698.11	698.11		
Emprunts et dettes financières divers				
Fournisseurs et comptes rattachés	54 610.72	54 610.72		
Personnel et comptes rattachés	8 139.21	8 139.21		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	22 381.84	22 381.84		
Etat, impôt sur les bénéfices				
Etat, TVA				
Etat, obligations cautionnées				
Etat, autres impôts, taxes et assimilés	3 056.13	3 056.13		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupes et associés				
Autres Dettes				
Dettes représentatives de titres empruntés				
Produits constatés d'avance				
Total général	88 908.76	88 908.76		
Emprunts et dettes souscrit en cours d'exercice	42.27			
Emprunts remboursés en cours d'exercice	707.24			
Emprunts dettes contractés auprès d'associés				

3.2.3. Tableau des provisions

Provisions

SAVS polyvalent du bassin d'Arcachon

Exercice 2020 du 01/01/2020 au 31/12/2020

Rubriques	Début d'exercice	Dotations	Reprises	Fin d'exercice
Provisions gisements miniers, pétrolier				
Provisions pour hausse des prix				
Provisions pour investissement				
Provisions pour fluctuation des cours				
Amortissements dérogatoires				
Implantations étrangères avant 01/01/92				
Implantations étrangères après 01/01/92				
Provisions pour prêts d'installation				
Autres provisions réglementées				
Provisions réglementées				
Provisions pour litiges	7 927.00		7 927.00	
Provisions pour garanties données aux clients				
Provisions pour pertes sur marchés à terme				
Provisions pour amendes et pénalités				
Provisions pour pertes de change				
Provisions pour pensions, obligations similaires				
Provisions pour impôts				
Provisions pour renouvellement immobilisations				
Provisions pour grosses réparations				
Provisions pour chage sociales, fiscales sur congés à				
Autres provisions pour risques et charges				
Provisions risques et charges	7 927.00		7 927.00	
Provisions pour immobilisations incorporelles				
Provisions pour immobilisations corporelles				
Provisions sur titres mis en équivalence				
Provisions sur titres de participation				
Provisions sur autres immobilisations financières				
Provisions sur stock et en cours				
Provisions sur comptes clients				
Autres provisions pour dépréciations				
Provisions pour dépréciation				
Total Général	7 927.00		7 927.00	
Dotations et reprises d'exploitation	7 927.00		7 927.00	
Dotations et reprises financières				
Dotations et reprises exceptionnelles				
Dépréciation des titres mis en équivalence				

4. Informations relatives au compte de résultat

4.1. Ventilation des produits

Tableau de répartition des produits d'exploitation

Produits de la tarification	416 215
Prestations de service	417
Autres produits de gestion courante	18 490
autres produits financiers	390
autres produits	7 927
Total	443 439

5. Autres informations

5.1. Passage résultat comptable au résultat administratif

Passage du résultat comptable au résultat administratif (gestion sous contrôle de tiers
financeurs)

EXERCICE DU 01/01/2020 AU 31/12/2020

Résultat comptable du secteur contrôlé	+ 10 515.71
Retraitements	- 6 321.74
• Provisions pour congés payés	
• Reprise sur les excédents	+ 8 755.00
Résultat administratif secteur contrôlé	+ 12 948.97

5.2 Indemnité de fin de carrière

Les indemnités de fin de carrière éventuellement dues ne sont pas significatives compte tenu des règles de la convention collective, du turn-over et de l'ancienneté du personnel à la clôture de l'exercice.

5.3. Événements postérieurs à la clôture

Le GCSMS du Bassin surveille étroitement les conséquences de l'épidémie de Covid-19 et en particulier son impact sur l'activité.

Conformément à la réglementation en vigueur, les activités d'exploitation ont été et seront encore amenées à évoluer pour respecter les mesures indispensables de sécurité et de prévention de son personnel et des tiers.

A la date d'arrêté des comptes, l'épidémie de coronavirus Covid-19 n'a pas eu d'incidence significative pour l'association. Ce contexte épidémique étant cependant évolutif et incertain, il est difficile d'en mesurer les éventuels impacts futurs pour le GCSMS.

La crise sanitaire liée au COVID 19 n'étant pas considérée comme ayant un lien direct et prépondérant avec une situation existant à la clôture, elle n'a eu aucun impact dans les comptes au 31 décembre 2020.

5.4 Article 20 de la loi 2005-586

Application de l'article 20 de la Loi 2006-586 du 23 mai 2006 relative au volontariat associatif et à l'engagement éducatif, montant des rémunérations brutes et avantages en nature versés aux trois plus haut cadres dirigeants bénévoles ou salariés.
Cette information n'est pas donnée puisqu'elle conduirait à donner une rémunération individuelle.